
M.E.S., Numéro 132, Vol. 1, janvier – février 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 20 février 2024



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, janvier - février 2024

EVALUATION DES CONNAISSANCES, ATTITUDES ET PRATIQUES DES TRAVAILLEURS SUR L'HYGIENE, SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

par

Stella NYOTA MABAMVU BUKASA

*Département de parasitologie, Faculté de Médecine,
Université de Kinshasa*

Guillaume KIYOMBO MBELA, Joël KONDE NKIAMA

Georgette NGWEME NGAKIAMA

*(Tous) Ecole de Santé Publique, Département Santé-Environnement,
Faculté de Médecine, Université de Kinshasa*

Résumé

La présente étude a pour objectif l'évaluation des connaissances, attitudes et pratiques des travailleurs de la Carrigrès sur l'hygiène, santé et sécurité au travail en vue de prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles. Cette entreprise compte 120 travailleurs regroupés en agents du service administratif et du secteur de la production dans une étude descriptive transversale menée auprès de la société Carrigrès. Les résultats ont montré que les connaissances des travailleurs sur l'hygiène, santé et sécurité au travail ont été évaluées à 88,3%. Près de 40% des participants ont connu un accident de travail au cours de leur carrière et 50% d'entre eux étaient pris en charge par l'entreprise. De façon générale, les travailleurs avaient une bonne connaissance sur l'hygiène, la sécurité et la santé au travail ainsi que sur les risques professionnels liés au travail.

Mots-clés : Santé au travail, Carrières Kinsuka, hygiène, sécurité au travail

Abstract

The objective of this study is to assess the knowledge, attitudes and practices of workers at Carrigrès on hygiene, health and safety at work with a view to preventing work accidents and occupational diseases. It covered 120 workers grouped into agents of the administrative service and the production sector in a cross-sectional descriptive study carried out at the company Carrigrès. The results showed that the knowledge of workers on hygiene, health and safety at work was evaluated at 88.3%. Nearly 40% of participants have experienced an accident at work during their career and 50% of them were covered by the company. In general, the workers had a good knowledge of hygiene, safety and health at work and of the occupational risks associated with the work.

Keywords : occupational health, kinsuka careers, hygiene, safety at work

INTRODUCTION

L'hygiène, santé et sécurité au travail sont, non seulement, indispensables au travail décent mais constituent aussi un facteur important de croissance économique, de productivité et de développement. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), un travailleur sur dix est victime d'un accident du travail par an et 5 % des jours du travail sont perdus. Ainsi, la protection des travailleurs contre les accidents du travail et les maladies professionnelles constitue une préoccupation fondamentale de l'OIT (1).

A l'échelle mondiale, des centaines de millions des travailleurs sont exposés à des risques biologiques, chimiques, physiques, psychosociaux ou ergonomiques sur leurs lieux de travail, lesquels risques sont à l'origine des maladies et traumatismes. D'après l'OIT, des conditions déplorables de santé et de sécurité au travail sont responsables chaque année dans le monde, de deux cent soixante-dix millions de victimes d'accidents des travaux et 160.000.000 des maladies liées aux activités professionnelles, 2.200.000 décèdent suite à ces maladies et à la mauvaise prise en charge (2).

En plus, 6.300 travailleurs meurent chaque jour de suite des causes professionnelles parmi lesquelles 5.500 cas de maladies professionnelles et 800 cas des accidents du travail, ce qui entraine 2,3 millions de décès par an, surpassant les décès causés par l'infection à VIH-SIDA (1,6 million) enregistrés dans le monde en 2012 (1).

Les problèmes posés par le milieu de travail en relation avec l'intégrité physique et la santé des agents sont bien connus quant à leur importance. Ainsi, Le risque zéro n'existe pas. Il survient toujours des imprévus, des dysfonctionnements ou des erreurs humaines dans les processus ou les techniques de travail, pouvant être à l'origine d'incidents ou d'accidents du travail. Le suivi et l'analyse régulière des incidents et des accidents de travail permettent d'améliorer les conditions de travail des salariés d'une part, et d'éviter qu'ils se reproduisent d'autre part. On parle alors d'un processus d'amélioration continue de la prévention des risques professionnels, qu'il s'agisse de survenue de pathologies professionnelles, de risques d'accidents (chutes, blessures, intoxications...) mais aussi de risques psychosociaux (harcèlement, stress...). Des incidents ou des accidents peuvent toujours survenir sur le lieu de travail. La règle est d'intervenir vite et systématiquement à chaque incident, de suivre l'évolution du nombre d'incidents et leur gravité, et d'impliquer les acteurs de la prévention dans ce suivi, on peut citer à ce propos la médecine du travail, l'inspection du travail, le service de sécurité sociale.

Une maladie professionnelle est l'exposition plus ou moins prolongée à un risque (vapeur, poussière, bruit, vibration, gestes répétitifs...) lors de l'exercice habituel de la profession. Il est souvent difficile d'en établir la cause précise. Une maladie est reconnue d'origine professionnelle si elle est déclarée et si elle figure dans un tableau du Code de la Sécurité sociale (3).

Quelle que soit l'importance relative des facteurs causaux d'origine professionnelle ou extra professionnelle d'une maladie professionnelle quelconque, il ne sera pas rare que celle-ci pénalise le travail tout autant l'individu qui souffre de cette dernière (4).

Plus de 50% des travailleurs sont exposés aux risques ergonomiques dus à la station debout et aux risques biomécaniques dus à l'effort musculaire physique lié au travail. La non mécanisation des postes de travail peut engendrer des troubles musculo-squelettiques de la musculature des parties molles qui sont les hernies (5).

La prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'appareil locomoteur (membres et rachis) constitue un enjeu majeur de santé au travail. Les TMS représentent plus de 80 % des maladies professionnelles du régime général reconnues en France malgré les avancées accomplies en recherche et en prévention, La prévention des TMS demeure donc prioritaire dans de nombreux pays (6).

Les travailleurs des carrières sont susceptibles de développer des pathologies résultant de l'inhalation des poussières liées à leur activité ce qui entraîne de graves problèmes de santé dans nos pays peu nantis et sans protections de sécurité au travail. L'exposition professionnelle aux poussières est un phénomène bien connu surtout dans les pays en développement.

En République Démocratique du Congo (RDC), l'exploitation et l'implantation des carrières d'extraction des graviers sont en pleine expansion. Les hommes et les enfants participent à l'économie des ménages notamment par des activités de concassage, de broyage et de vente des graviers. Cependant, les problèmes de santé respiratoire et cutanée consécutifs à ce genre d'activités artisanales ne sont pas documentés. Pourtant, les risques liés aux activités artisanales, devraient constituer aujourd'hui l'une des grandes préoccupations dans le domaine de santé publique et d'intervention pour les décideurs politiques.

Dans la carrière Carrigrès, les hommes comme les femmes font presque le même travail. Les hommes creusent des blocs de pierre de carrière à ciel ouvert et amènent dans les sacs de ciment à la surface ou les femmes procèdent au concassage et broyage (vice versa) (2).

Cette étude évalue les connaissances, les attitudes et les pratiques des travailleurs de la carrière de grès de Kinsuka ainsi que la diffusion de ces résultats qui revêtent un caractère pédagogique et de lobbying. Sa structure comporte trois points : matériel et méthodes, résultats et discussion. Une brève conclusion en met un terme.

I. MATERIEL ET METHODES

1.1. Type d'étude et échantillonnage

Il s'agit d'une étude descriptive transversale, portant sur l'hygiène, santé et sécurité au travail qui a été menée à la Carrigrès dans la ville de Kinshasa, pendant la période allant de février à mars 2023. Sa population est constituée de tous les travailleurs de la Carrigrès, les salariés comme les agents de la sous-traitance ainsi que les responsables de l'entreprise. Nous avons enquêté les travailleurs affectés au secteur d'activité exposant (à la production des pierres et grès), d'une part, et ceux du secteur d'activité non exposant (personnel cadre administratif et technique de l'usine) d'autre part. L'ancienneté d'au moins 6 mois dans le service, l'âge minimum de 18 ans, la disponibilité et l'accord de participation à l'étude ont été les critères majeurs d'inclusion.

1.2. Collecte et analyse des données

Les données ont été collectées dans les différents services en combinant différentes techniques à savoir l'interview dirigée par questionnaire mixte, l'observation à l'aide d'une grille d'observation, la revue documentaire pour collecter les informations générales sur la structure. Au total, 120 agents de la société Carrigrès ont participé à cette étude. Les données collectées ont été exportées vers le logiciel Excel puis SPSS version 26 pour les analyses statistiques. La confection des tableaux et graphiques a été réalisée sur Excel. Les statistiques descriptives ont été utilisées pour décrire et résumer les variables quantitatives, les tableaux de fréquence et les proportions ont servi à résumer les variables catégorielles.

1.3. Considérations éthiques

Au moment de l'enquête, le formulaire de consentement éclairé a été lu à l'intention de chaque interviewé et une signature y a été apposée comme preuve de son approbation et de son adhésion à l'étude. Les participants ont été rassurés sur le fait que leurs réponses ne susciteraient aucun préjudice en raison de leur caractère anonyme ; du respect de la vie privée, de la dignité des participants et de la confidentialité. L'accès aux fiches d'enquête a été strictement réduit au seul chercheur principal en vue de renforcer la confidentialité des données.

II. RESULTATS

2.1. Caractéristiques sociodémographiques

L'échantillon prélevé comporte 98,3% des hommes dont l'âge moyen est compris entre 35-44 ans (30%) et une ancienneté allant de 1 à 5 ans (51,7%).

2.2. Connaissance des travailleurs sur l'hygiène, santé et sécurité au travail

En ce qui concerne les connaissances des travailleurs sur l'hygiène, santé et sécurité au travail, 88,3% des sujets enquêtés en étaient pleinement bien au courant.

L'enquête menée a établi que les 100% des répondants connaissaient les mesures préventives parmi lesquelles : le port d'Epi (59,2%), le contrôle médical régulier (38,3%) et la rotation des agents (37,5%).

2.3. Mode de survenu des accidents de travail

A propos du mode de survenu des accidents de travail, 70% des répondants l'attribuent à la maladresse et 77,8% confirment l'opérationnalisation des examens médicaux lors du recrutement des agents.

2.4. Pratiques des travailleurs sur l'hygiène, santé et sécurité au travail

En ce qui concerne les pratiques des prestataires sur l'hygiène, santé et sécurité au travail, 55,8% des répondants n'avaient pas encore connu un AT ou une MP depuis lors contre 44,2% qui en étaient déjà victimes. A propos de la prise en charge, 50% des enquêtés ont affirmé avoir été pris en charge par l'entreprise et les 50% restants non, parce qu'ils n'avaient pas encore connu d'AT ou une MP. En plus, 73% des répondants ont affirmé détenir des EPI parmi lesquelles le casque principalement. Ces EPI étaient régulièrement renouvelées (100%) à un rythme de chaque 6 mois (72,2%). Tous les répondants avaient affirmé l'existence de la douche dans leur service. Dans l'espace de travail, 90% des répondants ont consacré le port de salopette (tableau I).

2.5. Service d'hygiène, santé et sécurité au travail et structure de prise en charge.

L'existence de service d'hygiène a été attestée par 88,9% des enquêtés et à hauteur de 75% (sa fonctionnalité) et 100% ont affirmé l'existence d'un hôpital pour la prise en charge médicale des travailleurs.

2.6. Contrôles ou examens médicaux et congés de restitutions

Tous les répondants ont affirmé qu'il existait un contrôle médical au sein de l'entreprise. De manière explicite, 77,8% ont confirmé que chaque année, les contrôles médicaux se font. S'agissant de la planification de congé de reconstitution de leurs travailleurs, 88,9% l'ont attesté. Enfin, la formation des agents à l'hygiène, santé et sécurité au travail a été reconnue comme s'effectuant dans l'intervalle de moins de 3 ans et tous les travailleurs en sont bénéficiaires.

Figure I : Répartition de leurs connaissances sur les risques professionnels liés à leur travail dans la carrière de Carrigrès de Kinsuka

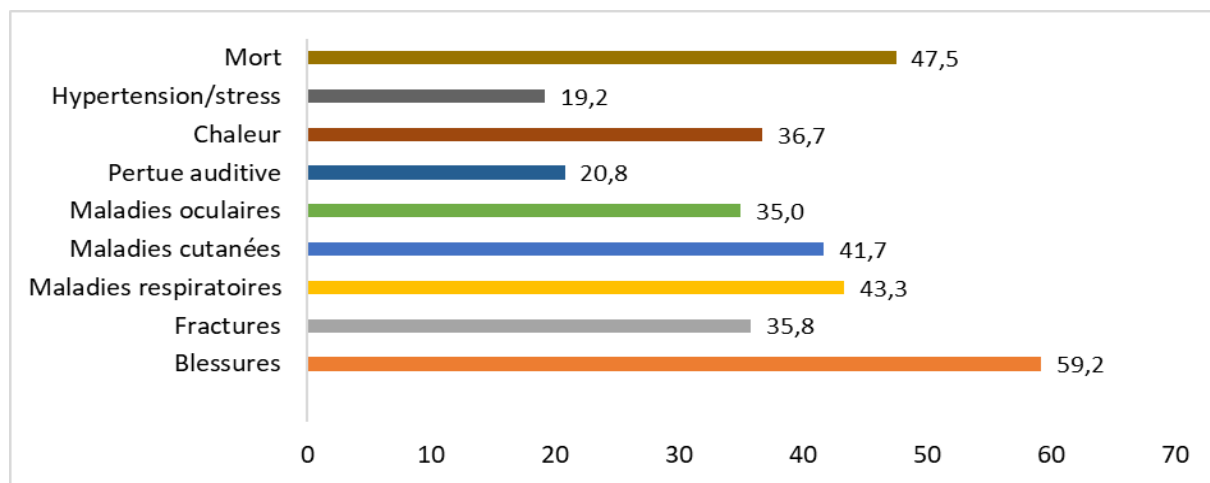


Figure 2 : Répartition des travailleurs selon les différents accidents qui peuvent survenir durant leur activité

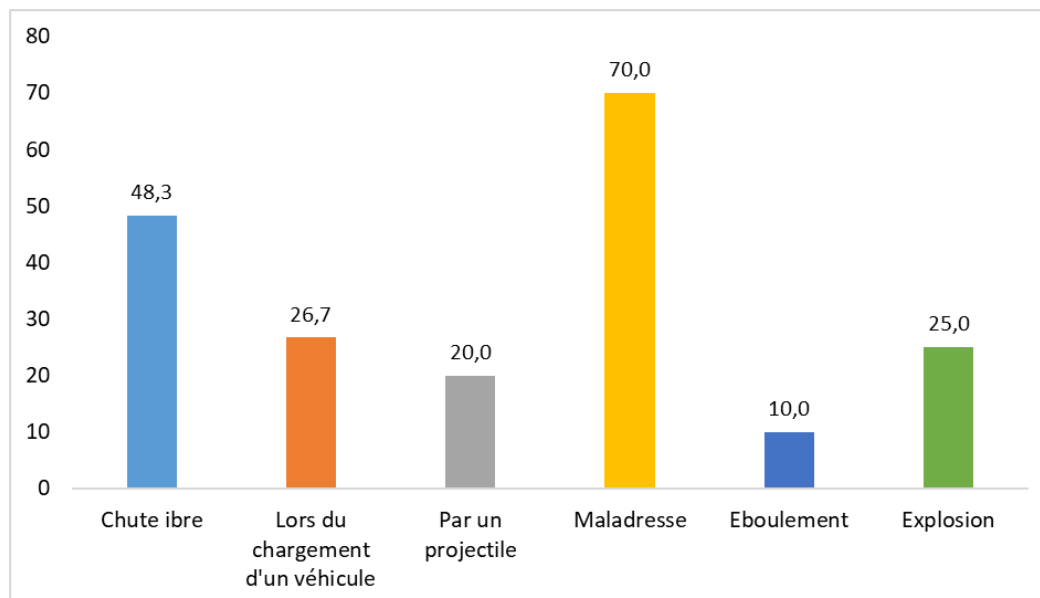


Figure 3 : Répartition des travailleurs selon leur connaissance des mesures de prévention

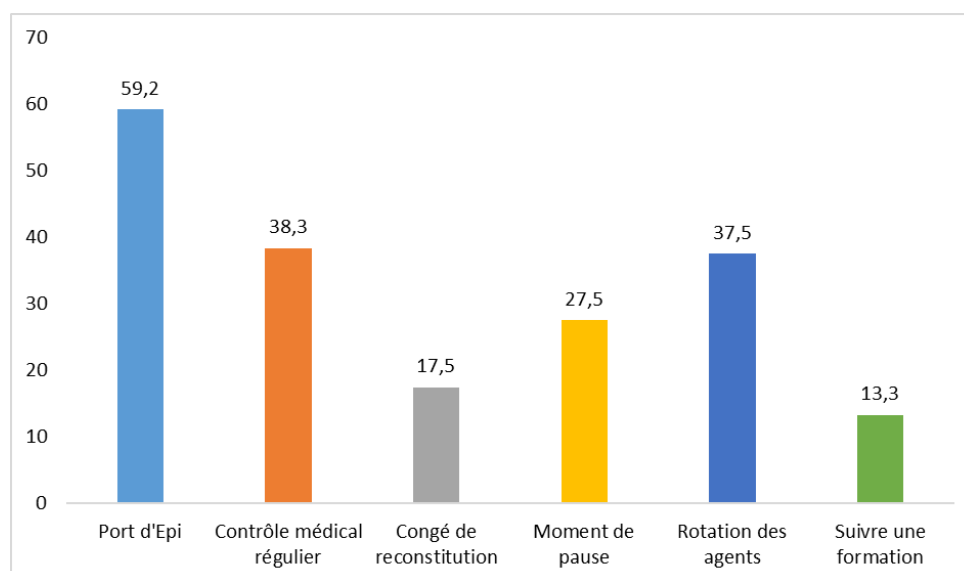


Tableau I : Répartition des travailleurs selon les pratiques des accidents de travail ou maladie professionnelle ainsi que la prise en charge par l'entreprise dans la carrière de grès de Kinsuka.

Variables	f (n=120)	%
Avoir déjà connu un AT ou MP	53	44,2
Si OUI, à quel endroit s'est produit cet accident ?	n = 53	%
Au lieu de service	51	96,2
Sur le trajet	2	3,8
Avez-vous été pris en charge par l'entreprise ?	n = 53	%
Avoir été pris en charge par l'entreprise	27	50,1
Possédez-vous les EPI ?	n = 120	%
Oui	118	98,3
Si OUI, lesquels ?	n = 120	%
Casque	29	24
Masque	43	36
Paire de gants	73	61
Bottes	41	34
Salopette	39	33
Lunettes	24	20

III. DISCUSSION

L'échantillon prélevé a comporté 98,3% des sujets masculins dont l'âge moyen des répondants est compris entre 35-44 ans (30%) et plus le niveau universitaire qui domine de la plupart des répondants. La fonction la plus représentée de répondants était la fonction chauffeur (25,8%). Bon nombre des répondants avaient une ancienneté de 1 à 5 ans (51,7%).

Ces résultats ont été comparés à ceux trouvés par Kyambikwa et al dans une étude réalisée à la cimenterie de Katana en République Démocratique du Congo sur la prévalence des accidents du travail et facteurs associés, où l'âge moyen des enquêtés était de $39,4 \pm 12,5$ ans avec des valeurs extrêmes de 20 ans à 62 ans. La majorité des travailleurs avaient un niveau d'étude secondaire et universitaire (67,8 %) et une expérience professionnelle de moins de 10 ans (76,8 %). Nombreux étaient des salariés (67,8 %) et de la catégorie des ouvriers (71,2 %) (1).

Dans notre étude, plus de la moitié des répondants avaient avoué qu'un accident de travail dans le service survenait suite à une maladresse (70%) et la majorité de ces répondants les savaient que c'est un accident de travail (92,5%). Tous les répondants connaissaient les mesures préventives (100%), avec une majorité des répondants qui avaient cité le port d'EPI comme mesures de

prévention des risques professionnels (59,2%). Une étude menée dans la même carrière en 2022 avait rapporté que les paires de gants étaient les plus utilisées comme mesure de protection soit 57,4% suivi par les caches nez avec 25,22%, les bottes 2,90% et les salopettes (2).

La présente étude renseigne que près de 40% des participants ont connus un accident de travail au cours de leur carrière. L'étude de Kyambikwa et al. a révélé des taux inférieurs aux nôtres. Cette situation est attribuable à l'absence de formation en sécurité au travail et l'insuffisance d'équipement de protection individuelle (1).

Pour ce qui est de la prise en charge, la moitié des enquêtés avaient affirmé de la prise en charge par l'entreprise. Ce résultat diffère de ce qu'on trouve dans l'étude de Banza et al. en 2022 sur la problématique des cotisations sociales sur la prise en charge des retraités en République Démocratique du Congo où les cotisations sociales constituent la source première par son financement qui représente 90% des différentes branches telles que : la vieillesse ; la prestation aux familles ; et les risques professionnels (14). L'étude de Amari et all sur la Prise en charge des accidents de travail et maladies professionnelles en Algérie avaient conclu que pour réduire le nombre et les couts des accidents de travail et des maladies professionnelles, il faut investir dans la prévention des risques professionnels s'il l'on veut assurer une meilleur protection de la santé des travailleurs d'une part et modifier la tarification de la cotisation des accidents de travail et des maladies professionnel versée à la CNAS de manière à inciter les entreprises à haut risque professionnelles à réduire la fréquence élevée des accidents de travail et des maladies professionnelles (13).

CONCLUSION

Les travailleurs ont une bonne connaissance de la notion d'hygiène, sécurité et santé au travail, ainsi que les risques professionnels liés au travail. Le taux d'accidents du travail est très élevé chez les travailleurs affectés au service de la production. Les examens médicaux sont pratiqués à l'embauche pour la plupart des travailleurs.

REFERENCES

1. Profile SEE. factory of Katana in the Democratic Republic of Congo ´ valence des accidents du travail et Pre ´ s a ` la cimenterie de Katana facteurs associe ´ publique de ´ mocratique du Congo en Re (RDC). 2018;(November).
2. Ndumba AK. Survie des menages et exposition a la poussiere: facteurs associes au developpement des affections respiratoires et cutanees chez casseurs des pierres de la carrigres, kinsuka pecheurs, kinshasa RD Congo ☆ alphonse kanyingu ndumba. 2023;(2022).
3. Wanga BMB, Musibono DED, Mafuana LC, Babeki MS, Lukombo TB, Diana NE, et al. Analyse des accidents du travail et maladies professionnelles à la Régie des Voies Maritimes de Boma , RD Congo [Work accidents and occupational illnesses at RVM Industrial Ecosystem (Boma , DR Congo)]. 2014;9(2):713–24.
4. Salim H. Thème Etude de l'influence du bien-être au travail sur les performances industrielles d'une entreprise : Etude de cas. 2021;
5. Mbemba F. De cimenterie du congo / prevalence of hernias workers in the company new cement plant of Congo. 2016;111–6.
6. Conception des équipements de travail et prévention des TMS Complémentarités et points d'ancrage des démarches.
7. Congo DR. Santé publique / public health exposition aux poussières et santé respiratoire des broyeurs de pierres dans la province du haut-katanga dust exposure and respiratory health effects among stones crushers in haut-. 2021;1–9.
8. Notre M. Medecine du travail au Niger. 1997;44(1):1988–90.
9. Claude-alain B, Catherine L, Aline S. Introduction à l' hygiene du travail Un support de formation.
10. Maceachen E, Senthonar S. L ´ indemnisation des travailleurs précaires en Ontario : résistance

- des employeurs et droit de parole limité pour les victimes de lésions professionnelles. 2021;0-19.
11. Cox R. professionnelle pour les travailleuses et Le retour au travail après une lésion professionnelle pour les travailleuses et travailleurs en situation de précarité. 2021;0-10.
 12. Des T, Voisines L, Des D, Héry M, Libbey J, Environnement E. Distribution électronique Cairn.info pour John Libbey Eurotext. © John Libbey Eurotext. Tous droits réservés pour tous pays. 2022;
 13. Minist P, Universit RS, Mammeri M, Facult T, De ENVUE, Dipl ODU, et al. Remerciements.
 14. Democratique R, Congo DU, Nationale A. Constitution De La Republique. 2006;